

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Programme du Rallye

Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs

- Art. 1P Organisation
- Art. 2P Assurances
- Art. 3P Concurrents et pilotes
- Art. 4P Voitures et équipements
- Art. 5P Publicité
- Art. 6P Sites et Infrastructures
- Art. 7P Déroulement du Rallye
- Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
- Art. 9P Classements
- Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire Etape 1

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 24 Août 2015
Ouverture des engagements	Lundi 24 Août 2015
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2015
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 17, Dimanche 18 Octobre 2015 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
Attribution des numéros	Mercredi 21 Octobre 2015
Vérifications Administratives Place du Marché Couvert Biguglia	Vendredi 23 Octobre 2015 de 18H00 à 23H30
Vérifications Techniques Place du Marché Couvert Biguglia	Vendredi 23 Octobre 2015 de 18H15 à 23H45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ	Samedi 24 Octobre 2015 à 07H30
Départ du Rallye	Samedi 24 Octobre 2015 à 08H30
Arrivée du Rallye	Samedi 24 Octobre 2015 à 16H38
Publication des résultats provisoires du rallye	Samedi 24 Octobre 2015 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final à Saint Florent
Remise des Prix	Samedi 24 Octobre 2015 à 18h00 Bar de L'Europe – Saint Florent

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE SAINT FLORENT

1^{ère} REUNION

VENDREDI 23 OCTOBRE 2015
21 H 00
Bureau de l'A.S.A. Bastiaise
Figabruna

2^{ème} REUNION

SAMEDI 24 OCTOBRE 2015
16 H 30
St-Florent

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
organise les 23 & 24 OCTOBRE 2015 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Du

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

De la

VILLE DE SAINT FLORENT
VILLE DE BIGUGLIA

12^{ème} RALLYE REGIONAL du NEBBIU – SAINT FLORENT

Le présent règlement a reçu par la FFSA, le Permis d'Organisation n° en date du,
par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le
n° en date du.

Le 12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Daniel BALDASSARI

Vice Président : Ugo GREGORY
Jean-Marie MURATI
Paul ALERINI

Secrétaire Général : Jessica GOMEZ

Trésorier Général : Laurent MAZOTTI

Membres :	Laurent SANTONI	Fabrice ESQUIROL
	Antoine ANGELINI	Anthony GANDOLFI
	Magali GRENAT	Francesco VANGIONI
	Julien FRANCHI	Christophe OLIVIERI
	Michel POMPEI	Nicolas D'ULIVO
	Laurent GOÏA	Jean-Paul LAZZARINI
	Fred GRAZIANI	Michel LANDOLFINI
	Baptiste VOLPEI	Pierre GUITINI
	Fabio CALISTI	

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@yahoo.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de SAINT FLORENT pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Daniel BALDASSARI

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :

Du Lundi 24 Août au Jeudi 22 Octobre 2015, au siège de l'ASA BASTIAISE.

Du Vendredi 23 Octobre au Samedi 24 Octobre 2015 au PC COURSE DU RALLYE –
MAIRIE DE SAINT FLORENT.

Tableau d'informations au Parc de Regroupement au Parking municipal de Saint Florent.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Mr Fabien ZYCH (Président)
Membres du collège des Commissaires Sportifs	Mr Pierre BOI Mr Vincent FATACCI
Directeur de Course	Mr Antoine CASANOVA
Directeurs de Course Adjoints	Mme Sylvie ZYCH
Directeur de Course Adjoint responsable des vérifications et de la publicité	Mme Cathy BAILE
Directeur de Course Adjoint responsable du véhicule tricolore	Mr Patrick BOCHECIAMPE
Commissaires chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Pierrette RUBINI
Médecin Chef	Mr Dominique SIMEONI
Délégués de la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Mr Christian CANADA Mr Noël BASTIANAGGI
Commissaires Techniques	Mr Michel RAMU (Responsable) Mr Jean CAMPANA Mr Henri PINET Mme Valerie ROUSTAND Mr Bati CASANOVA
Chronométrateurs	Mr Michel JEGAT Mr Pierre OGGIANO
Secrétaire du Meeting	Mme Laurent MAZOTTI
Secrétaire du Collège	Mme Magali GRENAT
Responsable des Classements	LC CHRONO
Responsable des Parcs	Mr Antoine ANGELINI
Responsables du Matériel	Mr Baptiste VOLPEI
Responsables de la Remise des Prix	Mr Jean Marie MURATI

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} Rallye « NEBBIU – SAINT FLORENT » compte pour :

La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2
Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise
Le Challenge « Benoît PELERIN » au 1^{er} de la classe F2000-14 dans l'ES 1
Le Challenge « Noël AMERIS » au 1^{er} de la classe F2000-13 dans l'ES 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Vendredi 23 Octobre 2015 de 18H à 23H30
Marché Couvert de Biguglia

VERIFICATIONS TECHNIQUES
Vendredi 23 Octobre 2015 de 18H15 à 23H45
Marché Couvert de Biguglia

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Mercredi 21 Octobre 2015. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage :

GARAGE SAINT FLO
Route de la Plage de la Roya
20217 Saint Florent

Taux de main d'œuvre : 60 € TTC

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 12^{ème} Rallye régional « Nebbiu – Saint Florent » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 12 OCTOBRE 2015 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum avec le rallye moderne VHC & VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

330.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs
660.00 Euros sans la publicité des organisateurs

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Groupe N, FN	Classe 1, 2, 3, 4
Groupe A, FA	Classe 5, 5K, 6, 6K, 7, 7K, 7S, 8
Groupe GT	Classe 9, 10
Groupe F 2000	Classe 11, 12, 13, 14
Groupe R	Classe 1, FR2, 2, 3, 4, 5

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent

1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent

1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE SAINT FLORENT – VILLE DE BIGUGLIA
DEPARTEMENT DE HTE-CORSE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE : VILLE DE ST-FLORENT
VILLE DE BIGUGLIA

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 12^{ème} Rallye régional « NEBBIU – SAINT FLORENT » représente un parcours total de 158.23 Km, divisé 1 étape et 11 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,89 Km.

SAMEDI 24 OCTOBRE 2015 – Etape ST FLORENT – ST FLORENT

E.S. 1- 3- 5 : HAUT DE BIGUGLIA – COL SAN STEFANO 6,70 Km x 3 = 20,10 Km
E.S. 2- 4 -6 : POGGIO D'OLETTA – COL DE TEGHIME 5,93 Km x 3 = 17,79 Km

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**.

Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

➤ **Samedi et Dimanche 17 et 18 OCTOBRE 2015**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).
Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste	Chasuble jaune « Chef de poste »
Commissaire de route	Chasuble orange
Relations Concurrents	Chasuble rouge

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10^{ème} de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste du rallye sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement FFSA

Le classement Final provisoire sera affiché le Samedi 24 Octobre 2015 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 Classement Général, tous groupes confondus,
- 1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT)
- 1 Classement par classe,
- 1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX et COUPES

Le 12^{ème} Rallye « Nebbiu – Saint Florent » est doté de :

PRIX EN ESPECES : Aucun prix en espèce ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHRS

- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe au vainqueur du challenge Benoît PELERIN
- Une coupe au vainqueur du challenge Noël AMERIS
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2015 A 18H00
BAR DE L'EUROPE – SAINT FLORENT

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

12^{ème} Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
1^{er} Rallye Régional VHC et VHS

Annexe : ITINERAIRE